



Syndicat National des Attachés



Beaune, le 9 mai 2023

Sylvie MIAN

Secrétaire générale de l'UNSA-SNA

unsa.sna@i-carre.net

Courrier adressé à Monsieur Guillaume LEFORESTIER
Secrétaire général des MTECT/MTE/SM

Objet : Harmonisation par le haut du traitement indemnitaire des agents de catégorie A

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 17 novembre 2022, notre organisation syndicale a saisi le directeur des ressources humaines sur les inégalités indemnitaires entre les attachés d'administration de l'État et les ingénieurs des travaux publics de l'État.

Il existe en effet des différences de traitement importantes entre ces deux corps, le plus souvent au détriment des attachés. A bien des égards, cette situation est discriminatoire puisque dans bien des cas les attachés et les ITPE occupent des postes identiques.

Lors des publications pour les mobilités, nous avons observé des différences de cotation pour un même poste entre attachés et ITPE (annexes 1).

Cette situation défavorable et dévalorisante pour les attachés est naturellement source d'insatisfaction mais aussi de démotivation puisqu'à poste équivalent, les ITPE, déjà bénéficiaires d'une grille indiciaire plus favorable, perçoivent des montants d'IFSE plus importants. Par ailleurs, ils bénéficient d'une meilleure reconnaissance de leur niveau de responsabilités, avec un impact positif qui en découle pour leur carrière (notamment pour l'accès à l'emploi fonctionnel ou au 3^e niveau de grade). Les différences de primes peuvent ainsi atteindre 300 à 400 € bruts par mois entre un ITPE et un attaché.

La réponse que le directeur des ressources humaines nous a adressée par courrier le 7 décembre 2022 ne nous satisfait nullement. Les mesures de convergence indemnitaire entre ministères intervenues en 2022 s'inscrivent dans un autre cadre et n'ont pas éliminé les distorsions de rémunérations entre les AAE et ITPE au sein de notre propre pôle ministériel.

Nous nous félicitons que l'harmonisation indemnitaire a bien été opérée dès 2022 pour les agents des filières administrative et technique des catégories B et C. Le même chantier doit désormais être engagé pour les agents de la catégorie A.

Notre organisation syndicale a consulté ces dernières semaines les attachés du pôle ministériel au sujet de la nécessaire convergence indemnitaire avec les ITPE. Notre pétition en faveur de cette harmonisation a recueilli 793 signatures (annexes 2).

L'insatisfaction des attachés quant à cette situation de distorsion indemnitaire et de cotation de postes prend de l'ampleur et est source de démotivation pour des personnels qui pourtant ne déméritent pas.

Il va de soi que les écarts existants, entre un corps très féminisé d'une part et un corps majoritairement masculin d'autre part, ont un caractère clairement discriminatoire et ne doivent plus avoir cours.

L'UNSA-SNA vous demande d'apporter rapidement un correctif à cette situation.

L'UNSA-SNA exige une cotation identique pour un même poste qu'il soit occupé par un attaché ou un ingénieur.

L'UNSA-SNA revendique une grille unique de groupes de fonctions d'IFSE et des modalités de gestion de l'IFSE identiques pour tous les agents de la catégorie A quel que soit leur corps d'appartenance.

Notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Secrétaire générale de l'UNSA-SNA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sylvie MIAN